

Si on laisse faire, à qui le tour ?

Ou quand une image satirique conduit à une commission de discipline d'un enseignant.

Imaginez que votre chef-fe de service, pour des raisons qui lui sont propres, ne vous apprécie pas. Dans le cas présent, il s'agit d'un proviseur. Soit. Cela reste son problème.

Imaginez que, obnubilée par son inimitié, cette personne piste avec acharnement la moindre de vos éventuelles maladresses afin de vous mettre en accusation. Cela devient un problème entre elle et vous.

Imaginez : pour vous tout cela est insignifiant... et pendant ce temps votre supérieur-e compile dans votre dos détails et brouilles, fouinant même dans les années antérieures, pour constituer un dossier à charge qui remet en cause et votre travail et vos droits.

Imaginez que cette personne se met à vous convoquer régulièrement, à convoquer d'autres personnes, demande sans cesse les mêmes explications qu'elle n'écoute pas. Cela devient un problème sur votre lieu de travail et porte atteinte à la sérénité du service.

Imaginez que cette personne ne s'en contente pas et qu'elle contacte sa hiérarchie et lui envoie régulièrement des pièces à charge. Cela devient un problème plus lourd.

Imaginez que ce-tte chef-fe trouve au sein de sa hiérarchie un relai rapide et peu regardant sur les méthodes utilisées et donc qu'aucune médiation n'est proposée. Imaginez qu'une procédure disciplinaire soit engagée contre vous. Vous encourez des risques. C'est devenu un problème grave pour vous.

Imaginez que cette hiérarchie, peu attentive aux droits des personnels et au paritarisme, diligente une commission de discipline, véritable tribunal à charge. On piétine les droits de chacun en foulant les vôtres. C'est devenu un grave problème pour l'ensemble des personnels et leurs élu-es.

### **IMPOSSIBLE CETTE SITUATION D'INJUSTICE ?**

**NON, C'EST CE QUI ARRIVE À UN COLLÈGUE , À TRAVERS QUI CE SONT LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION QUI SONT EN RÉALITÉ DIRECTEMENT ATTAQUÉES !**

**LE RECTORAT MONTRE LÀ ENCORE SA VOLONTÉ D'AVOIR DES PERSONNELS AUX ORDRES ET DOCILES.**

*Imaginez qu'on laisse faire.....alors,*

- pour la défense de notre collègue Serge,
- pour le respect de la liberté pédagogique,
- pour le respect des droits des personnels et de leurs élu-es et contre la coercition hiérarchique et le développement des procédures disciplinaires,

**SUD ÉDUCATION 59/62 APPELLE À LA GRÈVE** et l'intersyndicale

académique (voir recto) appelle à un

**RASSEMBLEMENT VENDREDI 27 MAI À 8 H 30**

**DEVANT LE RECTORAT DE LILLE**